



## Vente d'un bien immobilier

Par **luque**, le **23/12/2010** à **14:21**

Bonjour,

J'ai acheté une maison en co emprunteur avec mon ex-concubine en indivision à 50%, il y a trois ans.

Aujourd'hui le compromis de vente a été signé et la vente a lieu dans trois jours. Mais mon ex-concubine veut la totalité de la somme restante 5000 euros, en dehors du recouvrement du solde de l'emprunt par la banque 211000 euros.

Est ce qu'elle a le pouvoir d'annuler la vente et quels sont mes recours?

Je voudrais préciser qu'après notre séparation elle a quitté le domicile de son plein grès, pour prendre un appartement, j'ai donc été obligé de rester dans la maison et de payer la totalité des mensualités de l'emprunt (1199 euros) ainsi que les charges liées à la maison.

De plus bien qu'on est eu un accord verbal disant que je n'aurais pas à payer la pension alimentaire de 150 euros par mois si je payais l'emprunt; aujourd'hui elle se rétracte et me demande un arriéré de 18 mois soit 2700 euros.

Quelles sont mes solutions et comment résoudre ce conflit?

Cordialement LUQUE Jean-marie.